



Section départementale du
SNUipp-FSU de l'Allier
42 rue du progrès, 03000 Moulins
04 70 44 38 32

Moulins, le 03 février 2022

à Madame la Directrice Académique des
Services de l'Education Nationale de l'Allier
DSDEN de l'Allier,
Château de Bellevue, Rue Aristide Briand
03 400 YZEURE

Objet : directives ministérielles et académiques

Madame la Directrice Académique,

Comme nous vous l'avons indiqué lors du « rendez-vous de dialogue social » du vendredi 28 janvier, M. le Secrétaire Général de la préfecture nous avait informé la veille, lors de la délégation intersyndicale dans le cadre de la grève pour les salaires du 27 janvier, qu'un véhicule avait été mis à la disposition de la DSDEN de l'Allier en vue de la distribution des masques auprès des établissements scolaires.

Nous avons formulé, le 28 janvier, lors du CTSD du 1^{er} février et à nouveau lors du GT du CHSCTD du 3 février, la demande que ceci soit effectif jusque dans les écoles et, qu'en tout état de cause, des ordres de mission soient fournis aux personnels, notamment les directeurs d'écoles, qui doivent encore aller chercher ces Équipements de Protection Individuels dans leur collège de secteur. Comme nous le rappelons depuis le début de cette crise sanitaire lors des instances, ceux-ci doivent être fournis à la charge exclusive de l'employeur, comme la loi en dispose, ce qui s'oppose donc à toute charge imposée aux personnels destinataires, hors de leurs fonctions.

La FSU a d'autre part, lors de ce même « rendez-vous de dialogue social » du 28 janvier, signalé le fait que, pour la fourniture des autotests, les pharmaciens demandaient leur carte vitale aux personnels, ce alors que la présentation de l'attestation nominative fournie par le rectorat, éventuellement accompagnée d'une pièce d'identité, devait suffire.

Nous avons réitéré cette alerte lors du CTSD du 1^{er} février, après avoir eu confirmation de la MGEN et de l'ARS de ne pas fournir la carte vitale ni toute carte de mutuelle, au risque de se voir imputer financièrement la charge de ces matériels, fournis par le Ministère de l'Education Nationale à ses personnels.

Lors du « rendez-vous de dialogue social » du mercredi 02 février correspondant à la réunion académique créée suite à la grève du 13 janvier dernier, il a été confirmé à nos représentants académiques de la FSU, par M. le Secrétaire Général du rectorat, que les masques doivent bien être acheminés dans les écoles et non transportés par leurs personnels, directeurs comme adjoints les suppléant, et que la carte vitale n'a pas à être demandée en pharmacie pour les personnels porteurs de l'attestation fournie par l'Education Nationale.

Il est donc nécessaire que les mesures prises, au niveau national concernant les autotests, au niveau académique concernant la fourniture des masques, et en ce qui concerne l'utilisation du matériel mis à disposition de la DSDEN par la préfecture, s'appliquent effectivement dans l'Allier, sans plus de délai.

Dans l'attente de votre réponse et en comptant sur votre diligence, soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre attachement au service public laïque de l'Éducation Nationale.

Les CoSecrétaires départementaux,
Mme Valérie Bardet Criquet et M. Pierre-Mathieu Daviet

Handwritten signature of Valérie Bardet in cursive script.Handwritten signature of Pierre-Mathieu Daviet, consisting of a stylized, scribbled name.